

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

---

## RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Adopté

### AMENDEMENT

N° AS15

présenté par  
M. Christophe, rapporteur

-----

#### ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« informations nominatives »,

les mots :

« données à caractère personnel ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase, substituer au mot :

« informations »,

le mot :

« données ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.